



La charte des officiels

Réunions de Zones – Mars 2015



Sommaire

- ❑ Les évolutions depuis novembre 2014
- ❑ Les paramètres – la valorisation
- ❑ Les indemnités d'arbitres
- ❑ FBI et les modules de e-learning
- ❑ La communication
- ❑ La formation des répartiteurs

Les évolutions depuis novembre 2014

- Les compétitions à désignation obligatoire d'arbitres et/ou d'OTM
 - Pour toute équipe engagée: débit de points
 - Pour toute désignation: crédit de points
- Les compétitions non à désignation obligatoire d'arbitres
 - Aucun débit de point pour une équipe engagée
 - Pour toute désignation: crédit de points
 - C'est le Comité, en accord avec ses clubs, qui fixe les compétitions sur lesquelles des arbitres sont désignés.

Les évolutions depuis novembre 2014 - suite

- Principe des OTM CV
 - Après un sondage réalisé auprès des clubs de NM3 et NF3
 - **Décision:** remplacement de l'OTM CV par un second OTM CR
- Engagement du club lors de l'inscription de l'équipe
 - **Sur la feuille d'engagement le club indiquera s'il fournit 0 ou 1 ou 2 OTM CR**
 - **Un club qui s'est engagé à fournir et qui ne fournit pas peut être sanctionné d'une pénalité forfaitaire d'un montant à définir**

Les évolutions depuis novembre 2014 - suite

- Quels principes sur les compétitions à non désignation obligatoire d'OTM ?
 - Les Ligues sont autorisées à désigner un OTM uniquement sur les compétitions pré-nationales seniors.
 - Si le club dispose d'un OTM Club, il n'y a plus de désignation
 - Suppression des désignations systématiques en championnat de France jeunes et en championnat départemental.
 - Si un club souhaite des OTM désignés il prend en charge la totalité des frais.

Les évolutions depuis novembre 2014 - suite

- Parrain / Filleul
 - Possibilité de pouvoir associer un parrain et un filleul de deux clubs différents
- Officiel et formateur:
 - Possibilité de valoriser des formateurs qui ne sont plus des officiels en activité
 - Ne sont valorisables que les arbitres formateurs labellisés
 - La CFO définit les critères pour être OTM formateur labellisé
- L'école d'arbitrage:
 - Valorisation à hauteur de 10 points

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- **Le débit**
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'arbitres est valorisée de 40 points « arbitre »
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'OTM est valorisée de 20 points « OTM »

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

○ Compétitions concernées par du débit:

Niveau de compétition		Désignation obligatoire d'arbitres	Désignation obligatoire d'OTM
Championnats de Haut Niveau (PRO A - PRO B - LFB)		Oui	Oui
Championnats de France Senior		Oui	Oui
Championnats de France Jeunes		Oui	Non
Championnats Régionaux (Seniors et Jeunes)		Oui	Non
Championnats départementaux	Senior qualificatif régional	Oui	Non
	Autres	Non	Non

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- **Le crédit**
 - Pour les arbitres ou OTM désignés:
 - 1 rencontre = 1 point (arbitre ou OTM)
 - Au-delà de 10 rencontres: 1 rencontre = 1,25 points
 - Pour un même officiel plafond maxi de 55 points
 - Exemple: Florent arbitre 53 matchs dans la saison
 - $(10 \times 1) + (43 \times 1,25) = 63,75$ plafonné à 55 pts

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- Le crédit valorisation des officiels clubs:
 - Le club saisit, dans FBI, ses officiels club en même temps que le résultat de la rencontre
 - Au-delà de 10 rencontres pour un même officiel, une valorisation de 5 points est versée automatiquement au crédit du club

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- Le crédit valorisation des parrains
 - Au-delà d'un seuil de 5 rencontres parrainées, pour chaque désignation avec son filleul la valorisation du parrain est majorée de 0,25 point
 - Exemple: Stéphane est parrain de Julien, s'il arbitre 7 rencontres avec lui, chacune de ces rencontres sera majorée de 0,25 point, soit un bonus de $7 \times 0,25 = 1,75$ points

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- Le crédit valorisation des tuteurs
 - Le tuteur: l'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à aider un officiel à potentiel, désigné avec lui
 - Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée de 0,25 point, dans une limite de 10 rencontres par saison

LES PARAMETRES – LA VALORISATION

- Sont aussi valorisables en crédit:
 - Les officiels formateurs du club
 - 5 points par formateur labellisé
 - La réussite à l'examen d'arbitre départemental
 - 5 points pour la réussite à l'examen
 - La fidélité d'un officiel pour son club
 - A partir de la 5^{ème} année consécutive au sein du même club, valorisation forfaitaire de 5 points

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Comment suivre ?
 - Tous les crédits sont gérés automatiquement dans FBI
 - Le club connaît en temps réel sa situation en consultant FBI
 - Dès l'engagement de ses équipes le club connaît son débit en points arbitres et en points OTM

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- En fin de saison
 - Si le club a un solde positif en points arbitres et en points OTM: il transforme son crédit cumulé en « Points Passion Club »
 - Si le club à un solde négatif en points arbitres ou en points OTM: il est redevable d'une pénalité financière proportionnelle à son débit et au niveau sportif de son équipe première

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Comment connaitre sa situation ?
 - [Un fichier excel](#) de simulation des paramètres de la charte est disponible
 - Il est accompagné d'une notice descriptive pour que chaque club puisse simuler sa situation avec les données chiffrées de la saison complète 2013 – 2014
- L'impact économique
 - Lors du Comité Directeur du 24 avril la FFBB fixera les pénalités financières

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un exemple simple:

- J'engage une équipe en D1 Senior et une équipe en U15
Région: débit = 80 points
- J'ai deux arbitres licenciés dans le club:
 - Eric qui arbitre 31 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (21 \times 1,25) = 36,25$ pts
 - Emilie qui arbitre 12 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (2 \times 1,25) = 12,5$ pts
- J'ai un arbitre club qui arbitre 23 matchs: crédit 5 pts
 - Crédit total: $36,25 + 12,5 + 5 = 53,75$
- *Au final mon club est débiteur de $80 - 53,75 = 26,25$ points. Il sera sanctionné d'une pénalité financière.*

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un autre exemple:

- J'engage une équipe en NM3 et une équipe en U15 Elite: débit = 80 pts arbitre et 20 pts OTM
- J'ai trois arbitres licenciés dans le club
 - Kévin qui arbitre 49 matchs: crédit $(10 \times 1) + (39 \times 1,25) = 58,75$ pts plafonné à 55 points
 - Laure qui arbitre 28 matchs: crédit $(10 \times 1) + (18 \times 1,25) = 32,5$ pts
 - Benjamin qui arbitre 9 matchs après réussite à son examen: crédit $(9 \times 1) + 5 = 14$ pts
 - Laure est marraine de Benjamin et arbitre 7 matchs avec lui, elle a donc un crédit supplémentaire de $(7 \times 0,25) = 1,75$ points
- Soit un crédit global points arbitre de $55 + 32,5 + 14 + 1,75$ soit 103,25 pts

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Un autre exemple (suite) :
 - J'ai deux OTM licenciés dans le club
 - Florent qui est présent sur mes 11 rencontres et qui est désigné 7 fois: crédit $(10 \times 1) + (8 \times 1,25) = 20$ pts
 - Béatrice qui est présente sur mes 11 rencontres et qui est désignée 8 fois: crédit $(10 \times 1) + (9 \times 1,25) = 21,25$ pts
 - Soit un crédit global de 41,25 points
 - Je suis donc en crédit de $103,25 - 80 = 23,25$ pts arbitre
 - Je suis donc en crédit de $41,25 - 20 = 21,25$ pts OTM
 - *Donc un crédit global de 44,5 « Points Passion Club »*

- Cas des CTC
 - Au titre de la charte une seule entité
 - Crédits / débits globalisés sur tous les clubs et tous les officiels
 - Points passion club ou pénalités dans la convention de la CTC

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Cas des Unions
 - Crédits / débits pour chacun des clubs
 - Si au moins un des clubs est en débit
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union
 - Si tous les clubs sont en crédit
 - Si le crédit couvre le débit de la ou des équipes de l'union
 - Points passion club pour l'union
 - Si le crédit ne couvre pas
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Quid des pénalités financières ?
 - La FFBB capte la totalité des pénalités financières
 - Double utilisation des sommes collectées
 - Financement des actions de formation des officiels dans les Ligues et Comités
 - Financement des « Points Passion Club »
- Exemple:
 - La FFBB capte 200000 €, décide d'une répartition 50/50
 - 100000 € pour financer des actions de formation LR/CD
 - Si global de 200000 « points passion club », le point vaudra 0,50€

LES INDEMNITES D'ARBITRE

- La FFBB a décidé d'un montant maximum d'indemnité de rencontre par niveau et d'un montant uniforme de l'indemnité kilométrique
- Cette règle sera en application pour la saison 2016-2017
- Obligation qu'au sein d'une même ligue les indemnités départementales soient d'un montant inférieur aux indemnités régionales

LES INDEMNITES D'ARBITRE

- Les valeurs maximales:
 - Départemental Senior = 26 €
 - Régional Senior = 32 €
 - Départemental Jeune = 20 €
 - Régional Jeune + Inter Région Jeune = 25 €
 - Indemnité kilométrique = 0,36 €

FBI et e-learning

- Les évolutions de FBI
 - Présentation FBI lors du Comité Directeur du 25 avril
 - Mise en service FBI fin juin

FBI et e-learning

- **Les modules e-learning:**
 - Le module « OTM Club » est en ligne (plus de 800 inscrits à ce jour).
 - Les modules « OTM Région » et « OTM Championnat de France » seront mis en ligne sous 10 jours
 - Le module « arbitre club » sera mis en ligne sous 10 jours également

La communication

- Organisation d'audioconférences ouvertes aux clubs
 - 31 mars – 19h30 / 21h00 – Zone Centre
 - 2 avril – 19h30 / 21h00 – Zone Est
 - 8 avril – 20h00 / 21h30 – Zone Sud-Ouest
 - 9 avril – 20h00 / 21h30 – Zone Sud-Est
 - 14 avril - 19h30 / 21h00 – Zone Ouest
 - 16 avril - 19h30 / 21h00 – Zone Nord
- Un séminaire des CRO les 28 et 29 mars

La formation des répartiteurs

- Les actions:
 - 6 journées formations (une par zone) vont être organisées par l'INFBB
 - Public: répartiteurs arbitres et OTM
 - Objectifs: utiliser le module de désignation assistée
 - Calendrier: entre mai et juin



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS

T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80

www.ffbb.com